

N°22/DEC/203

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR LA'NIMÉE COMPAGNIE D'UN SPECTACLE INTITULÉ « LE VOYAGE DE PERLETTE », LE 25 OCTOBRE 2022 AU CENTRE DE LOISIRS DANIELLE CASANOVA

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LA'NIMEE COMPAGNIE – 7 promenade André Jacquemin 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Voyage de Perlette », le 25 octobre 2022 à 10 heures au centre de loisirs municipal Danielle Casanova.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la compagnie LA'NIMEE COMPAGNIE, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 418,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 7 octobre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

11 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS